

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 29 novembre 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les règles de sécurité et les délais mentionnés à l'article 10 du décret n° 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique.

Du 14 septembre 2018

PREMIER MINISTRE.

ARRÊTÉ fixant les règles de sécurité et les délais mentionnés à l'article 10 du décret n° 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique.

Du 14 septembre 2018

NOR P R M D 1 8 2 4 9 3 9 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.4

Référence de publication : JO n° 225 du 29 septembre 2018, texte n° 1 ; signalé au BOC n° 40/2018.

JO N° 225 DU 29 SEPTEMBRE 2018, TEXTE N° 1